

3 rue du Courtis Robin
89470 MONETEAU
06 52 61 14 64
rbk@2rfconseil.fr

www.2rfconseil.fr

Siret : 523 602 167 00034

N° Déclaration d'activité : 278 901 63 889

Bilan de compétences

La démarche du bilan de compétences réclame l'application des principes généraux d'éthique professionnelle à savoir le respect de la personne humaine, l'indépendance de jugement et d'action, l'honnête, la neutralité et le respect de la confidentialité (article 226-13 et 226-14 du code pénal).

L'organisme de formation **2RF Conseil** s'engage à mettre tout en œuvre afin de traiter rapidement les demandes des personnes désireuses de s'informer sur le bilan de compétences.

Les accompagnateurs·trices de **2RF Conseil** s'engagent à ne pas outrepasser leurs rôles et se garder de toutes dérives à prétention thérapeutique, prosélytique et de toutes manipulations psychologiques.

Les accompagnateurs·trices de **2RF Conseil** s'engagent à connaître et à faire appliquer les lois et les règlements et, en particulier, la partie du VI du Code du Travail relative aux actions de Formation Professionnelle Continue et de se tenir informés·es de leurs évolutions et/ou modifications.

2RF Conseil s'engage à avoir une offre claire et compréhensible pour le bénéficiaire ; notamment sur la méthodologie appliquée, le coût, les objectifs et les modalités qui sont clairement stipulés dans la « *convention de formation* » et les « *conditions d'information des bénéficiaires* »

L'information relative au bilan de compétences, proposée par l'organisme de formation **2RF Conseil** est rédigée de manière à lever toute confusion possible ou liaison possible entre les activités de bilan de compétences et les autres prestations proposées par **2RF Conseil**.

La démarche du bilan comportera les 3 phases (préliminaire, investigation, conclusion - prévues par l'article R.6322-35) sur 24 h ; les séances seront définies préalablement avec le bénéficiaire.

2RF Conseil s'engage à recourir à des méthodes et techniques fiables et/ou reconnues par la communauté professionnelle, mises en œuvre par des professionnels qualifiés dont les compétences peuvent être justifiées. **2RF Conseil** s'engage à recueillir et respecter le consentement du bénéficiaire quant à l'usage d'outils ou méthodes d'investigation qui permettront de définir les caractéristiques personnelles et/ou professionnelles du bénéficiaire.

La nature et teneur des investigations menées doit avoir un lien direct avec l'objet du bilan de compétences.

2RF Conseil s'engage à recontacter le bénéficiaire à 6 mois afin de faire un point sur sa situation et sur l'avancement/mise en œuvre de son projet professionnel.

Le Bilan proposé permettra

- ❖ D'engager une relation responsabilisant le bénéficiaire en le conduisant à être acteur de son bilan.
- ❖ D'accompagner le bénéficiaire dans l'identification de ses acquis et de ses caractéristiques personnelles et professionnelles et de lui restituer les résultats sous une forme compréhensible et exploitable par lui-même.
- ❖ De proposer au bénéficiaire une information sur les métiers et les secteurs grâce à la réalisation d'enquêtes-métier ou la mise en contact de personnes ressources.

- ❖ Au bénéficiaire d'élaborer un ou des projets professionnels personnalisés définissant une stratégie d'action et les axes de progrès.
- ❖ De soumettre du bénéficiaire un document de synthèse reprenant tous les éléments mis en avant par le bilan de compétence.
- ❖ Permettre au bénéficiaire d'évaluer la qualité de la prestation en fin de bilan et à 6 mois.

Les accompagnateurs·trices de l'organisme de formation 2RF Conseil s'engagent à

❖ **Compétences professionnelles**

- Répondre aux besoins du bénéficiaire par un niveau d'expertise et de connaissance en lien avec les attendus d'un bilan de compétences.
- De faire évoluer leurs pratiques grâce à des actions d'analyse de pratique, de formation continue et de veille professionnelle.

❖ **Le contexte et les limites**

- Créer un environnement favorable afin de répondre aux besoins du bénéficiaire dans la prise en compte de sa demande.
- Favoriser le lien avec d'autres professionnels dans l'hypothèse où les compétences professionnelles de l'accompagnateur·trice ne seraient pas en adéquation avec la demande de bénéficiaire, notamment en cas d'accueil de personnes en situation de handicap.

❖ **Neutralité**

- L'accompagnement proposé est indépendant de toute orientation marchande.

❖ **Confidentialité**

- L'accompagnateur est tenu à une obligation réglementaire de confidentialité et s'engage à ne pas divulguer les informations que le bénéficiaire pourrait être amené à lui communiquer. L'accompagnateur s'engage, par ailleurs, à ne fournir aucun renseignement à un tiers sans l'accord préalable du bénéficiaire.
- Au sens de l'article R.6322-37 du code du travail, le bénéficiaire est seul destinataire du document de synthèse.

❖ **Intégrité**

- L'accompagnateur agira dans le cadre strictement légal et n'encouragera à aucune conduite ou habitude malhonnête, déloyale, non professionnelle ou discriminatoire.

❖ **Professionalisme**

- Répondre aux besoins du bénéficiaire et du financeur en se conformant aux objectifs prévus dans le cadre des prestations du bilan de compétences réalisés par l'organisme de formation **2RF Conseil**.
- Ne pas utiliser les travaux de tiers et d'en faire siens.
- Expliciter clairement les compétences, les qualifications et/ou les accréditations professionnelles des consultants de l'organisme de formation **2RF Conseil**.

Localisation : 2RF Conseil 3 rue du Courtis Robin – 89470 Monéteau

Monéteau, le

Pour l'organisme de formation

Nom et qualité du signataire

Le Bénéficiaire

Nom, prénom